

# COMMUNIQUÉ

## DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

Stains, le 18 janvier 2022

### **Le temps de travail à 1607 heures : Une atteinte à la libre administration des collectivités territoriales !**

Rendez-vous mercredi 19 janvier 2020 à 14h00 devant le tribunal administratif de Montreuil pour un rassemblement en présence des Maires de Bobigny, de Montreuil, de Noisy le Sec, de Tremblay en France, avant l'audience qui se déroulera à 15h00.

Par courrier du 4 janvier 2021, le Préfet a décidé de déférer au tribunal administratif de Montreuil cinq communes du département ayant refusé de mettre en place les 1607 heures annuelles imposées par la loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019.

Une mesure qui s'impose aux villes de façon arbitraire, et qui porte atteinte à la libre administration des collectivités.

Nous sommes résolument opposés à cette loi au regard de l'engagement exceptionnel dont font preuve les agents du service public, encore plus dans le contexte sanitaire que nous traversons et qui a révélé la capacité des agents à répondre pleinement aux besoins des habitants, notamment dans nos quartiers populaires.

Mobilisons-nous tous ensemble dans cette bataille contre la destruction du statut de la Fonction Publique, contre le retrait des acquis protecteurs et historiques des agents publics, qui sont le fruit de longues luttes, et contre l'augmentation du temps de travail dans la fonction publique.

Le salaire moyen des fonctionnaires territoriaux est gelé depuis plus de 10 ans et reste inférieur de 400 euros nets par rapport aux salaires du secteur privé. Une différence qui atteint 550 euros pour les catégories C qui représentent 75 % des effectifs.

**Azzédine TAÏBI**  
Maire de Stains